

REPRESENTATION AXONOMETRIQUE



CADRE RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

LEGENDE

LOT / ILOT	1
2 max	3 min 3 max
4 max	5 6 min 6 max
7	8 max 9 min 9 max

1: Surface du lot / de l'îlot (ares)
 2: Surface d'emprise au sol (m2)
 3: surface constructible brute (m2)

4: surface du scellement du sol (m2)
 5: type, disposition et nombre des constructions
 6: type et nombre de logements
 7: type de toiture (volume principal)
 8: hauteur des constructions (m)
 9: nombre de niveaux (volume principal)

LEGENDE TYPE

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ...
- +1, 2, ... R
- +1, 2, ... C
- +1, 2, ... S

Hauteur des constructions

- hc-x
- ha-x
- hf-x

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc
- onc
- x-mi
- x-mj
- x-mb

Types et nombre de logements

- x-u
- x-b
- x-c

Formes de toiture

- tp
- tx (y%$=$)

Délimitation des lots / îlots

- Lot projeté
- Îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Degré de mixité des fonctions

- min x%
- y% x%
- x%

Espaces extérieurs privés et publics

- EVP
- EVP
- ADJ

Plantations et murets

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fosse ouverte pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- Cote minimum
- Cote maximum
- Cote à adapter en fonction du morcellement défini
- Tracé et direction de coupe
- Accès carrossable / terrasse
- Accès piéton à garantir (emplacement indicatif)
- Toiture terrasse
- Mur en pierres sèches ou pierres sèches (domaine public)
- Eclairage public projeté (emplacement indicatif)
- Passage piéton
- Toiture verte avec obligation de plantation sur 50% de la surface concernée
- Pavés drainants
- Fonds publics à réaménager dans le cadre du P.A.P.
- Moldage du terrain projeté
- Carport en construction légère
- Arrêt de bus (emplacement indicatif)
- Surface pouvant être scellée avec min. 50% de surface végétalisée
- Zone d'adaptation topographique (murs, talus, escaliers)
- Orientation obligatoire du retrait principal

Fond de plan:

- levé topographique n° 07535-01-a, J.KNEIP & ASSOCIES s.à r.l.,
- plan de mesurage provisoire n°129176, BEST G.O. s.à r.l.,
- extrait du plan de survol de la Ville d'Ettelbruck, Service des Travaux de la Ville d'Ettelbruck

Surfaces PAP

- Surface totale --> ± 05 ha 82 a 38 ca
- Surface privée --> ± 04 ha 42 a 11 ca (± 75,91 %)
- Surface à céder au domaine public --> ± 01 ha 40 a 27 ca (± 24,09 %)
- Unité d'habitation --> 129 UH
- Unité d'habitation/Hectar brut --> ± 22,2 UH/ha brut



E-cone
architectes - urbanistes
ingénieurs conseils

E-cone s.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
263 264 | 263 264 548 | info@E-cone.lu

MAITRE DE L'OUVRAGE

Association momentanée
Lotissement Op dem Moor,
Ettelbruck

14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

DOCUMENT		OBJET	
Echelle	sans échelle	P.A.P. "Auf dem Moor" A Ettelbruck <small>DOSSIER: 1624-10</small>	
Plan N°	162410-307		
Dessiné	JDO		
Contrôlé	SSP		
Validé	JAD		
Date	03-06-2015		

PARTIE GRAPHIQUE 3
 Représentation axonométrique
 Modifié suite à l'avis n° 17269/16C de la Cellule d'Evaluation auprès du Ministère de l'Intérieur

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE

Les surfaces et niveaux VRD sont à vérifier, le cas échéant à adapter, suivant dossier d'exécution et contraintes techniques y afférant.